

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 82 (1992-1993)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Site des Grangettes (commune de Noville, VD) : appel aux données et observations  
**Autor:** Sartori, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-280167>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Site des Grangettes (commune de Noville, VD): appel aux données et observations**

1989 a vu la création de la Fondation des Grangettes, sous l'impulsion conjointe de la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (LSPN), de la Ligue Vaudoise pour la Protection de la Nature (LVPN) et du Cercle des Sciences Naturelles de Vevey-Montreux. Les buts principaux de la Fondation sont la protection, la gestion, l'aménagement et la surveillance des réserves naturelles situées dans la région des Grangettes.

L'importance du site des Grangettes est reconnue actuellement aussi bien au niveau cantonal, que national et international, avec l'inscription en 1990 de cette région à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar).

Aujourd'hui, la Fondation des Grangettes gère une trentaine de parcelles représentant une superficie d'environ 250 hectares constitués de marais, étangs, canaux, forêts, prairies et rives lacustres.

Pour l'aider dans son entreprise, la Fondation des Grangettes s'est adjoint les services d'un Comité de gestion qui veille à la réalisation pratique des buts poursuivis. Outre les tâches d'entretien proprement dites, le comité de gestion désire entreprendre un suivi scientifique de cette région. Une première étape consiste à recueillir le maximum de données faunistiques provenant des Grangettes et relatives tout particulièrement aux invertébrés. Il est en effet assez surprenant de constater que cette région semble avoir peu attiré les entomologistes par exemple, au contraire des ornithologues.

Au cas où vous posséderiez certaines données sur la faune des sans-grade de cette région (araignées, escargots, sauterelles, punaises, scarabées etc...), le comité de gestion vous serait reconnaissant de bien vouloir prendre contact ou de les faire parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les informations souhaitées concernent: l'identification spécifique, les coordonnées ou le nom du lieu-dit, la date d'observation ou de capture (au minimum mois et année), et si possible le nom du collecteur/observateur et du déterminateur. Même certaines observations pouvant paraître banales seront les bienvenues.

Merci d'avance!

Pour le Comité de gestion des Grangettes:

Michel SARTORI  
Musée de Zoologie, Palais de Rumine  
Case postale 448, 1000 LAUSANNE 17  
Tél.: (021) 312'83'36/37, Fax: (021) 23'68'40